



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-09 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, le Conseil a adopté avec changement le Règlement numéro 2023-09 relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

L'objet dudit règlement est de régir l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville sur les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité : [saintbernarddemichaudville.qc.ca](http://saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

**Objet :**

**AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-09 RELATIF À L'ENTRETIEN  
DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC SYSTÈME DE TRAITEMENT  
TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 17 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 octobre 2023.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe